



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois

et le **vingt quatre janvier**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, M. GUYET, M. DELARUE, M. LEBOUVIER, Mme MARTEL, M. BENUREAU, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC, M. LANCHARD, Mme LE SENECHAL

Excusés : Mme VANDEWALLE, Mme LEMAITRE, Mme TINOCO

Absent : M. MARTIN

Mme MARTEL a été nommée secrétaire de séance.

Mme VANDEWALLE donne pouvoir à M. POTTIER

Mme LEMAITRE donne pouvoir à M. GUYET

Mme TINOCO donne pouvoir à Mme MARTEL

Mme MARTEL est nommée secrétaire de séance

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Vote du Compte de gestion et du Compte administratif
2. Préparation du Budget Primitif 2023
 - devis sur l'engazonnement du cimetière – Demande de DETR
 - devis sur l'installation d'une borne incendie – Demande de DETR
3. Approbation de l'enquête publique
4. Habilitation du Centre de Gestion au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel
5. Communication
6. Questions diverses

01-2023 Approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

03-2023 Mise en place d'un poteau incendie au lieu-dit Coureux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poteau incendie au lieu-dit les Coureux.

Un devis d'Eaux de Normandie est parvenu pour un montant de 3 270.14 € H.T. soit 3 924.16 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur le devis. Après analyse du devis, les membres du Conseil Municipal accepte le devis 3 270.14 € H.T. soit 3 924.16 € TTC.

le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme au budget primitif 2023 au compte 21568.

04-2023 Aménagement du cimetière de St Michel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aménager le cimetière de St Michel car suite à une nouvelle réglementation du 1^{er} juillet 2022, l'usage des produits phytopharmaceutiques s'est durci et interdit leur usage au cimetière.

Monsieur le Maire a demandé deux devis : l'un provenant de l'entreprise « Emery Paysages » et l'autre de « Gastine Frédéric » proposant l'engazonnement des surfaces du cimetière.

L'entreprise Emery Paysages propose un devis de 13 990 € H.T. soit 16 788 € T.T.C. et Gastine Frédéric propose un devis de 14 835 € H.T. soit 17 802 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur les devis. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 9 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Après analyse des devis, les membres du Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise « Emery Paysages » pour 13 990 € H.T. soit 16 788 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme au budget primitif 2023

Propositions d'investissement ou de dépenses de fonctionnement

- Demander des devis pour l'enduit de l'Eglise de St Michel.
- Voir pour changer la porte de garage logement de Thubeuf ou la repeindre
- Voir pour l'achat de 4 boîtes aux lettres pour les logements communaux place de l'Epine
- Voir pour l'achat de jardinières

05-2023 Approbation de l'enquête publique

Rapport du commissaire enquêteur pour les projets de désaffectation : Aliénation du chemin rural « Les Bruyères » et éventuelle aliénation du chemin rural « Le Val ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du retour du rapport du commissaire enquêteur pour le projet de désaffectation en vue de son éventuelle aliénation du chemin rural « Le Val » et le projet de désaffectation en vue de son aliénation du chemin rural « Les Bruyères ».

Monsieur le Maire donne lecture des rapports en informant que Mme MORON Odile, enquêteur public :

- donne un avis favorable au projet de désaffectation et d'aliénation du chemin dénommé « Les Bruyères » longeant les parcelles sections ZB n° 177 et 178.
- donne un avis favorable au projet de désaffectation en vue de son aliénation future du chemin dénommé « Le Val » englobé et bordé par les parcelles sections A 48 et 58.

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport du commissaire enquêteur

06-2023 Habilitation du Centre de Gestion

- Vu le code général de la Fonction publique ;
- Vu le code général des Collectivités territoriales ;
- Vu le Code des assurances ;
- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux marchés publics,

Le Maire expose :

L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,
Par 13 voix Pour

Le Conseil Municipal décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents Titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail – Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Agents Titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

- Accidents du travail – Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au plus tard le 1^{er} janvier 2024
- Régime du contrat : Capitalisation

COMMUNICATION

Monsieur le Maire propose de faire le barbecue communal le 24 juin 2023.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Pierre MOLHKOU, historien qui propose de faire un ouvrage sur l'histoire de la commune.

TOUR DE TABLE

M. BENUREAU dit que ce serait intéressant de faire un ouvrage sur l'histoire de la commune

Monsieur DELARUE donne le calendrier des manifestations du comité des fêtes pour l'année 2023 :

- Repas du comité des fêtes : 25 mars soirée choucroute
- Brocante de Thubeuf, le 14 mai 2023
- Fête de Saint Michel, le dimanche 3 septembre 2023
- Repas le 7 octobre. (repas à définir)
- 11 novembre : repas des anciens

M. DELARUE souhaite investir dans des guirlandes de Noël.

M. DELARUE dit que dans la rue de la Moussinterie il y a de plus en plus de trous. Monsieur POTTIER répond qu'il a averti le service de voirie de la Communauté de Communes afin que le nécessaire soit fait.

M. LANCHARD questionne pour la réfection de la croix du calvaire au cimetière, doit-on mettre un socle ? doit-on conserver la même hauteur ? afin de demander un devis.

Séance levée à 20 h 35